

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 6\_1

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 SEPTEMBRE 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 septembre 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

**PERSONNEL COMMUNAL**

**CONVENTION DE  
PRESTATIONS DE SERVICE  
SST A PASSER AVEC  
ROANNAIS AGGLOMERATION**

**APPROBATION**

*Absents avec excuses :*

Gilles CONVERT, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Suzanne LACOTE, Rémy MUCYO, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

*Absents sans excuses : /*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Thierry ROLLET*

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Blandine LATHUILIERE Valérie MACHON Suzanne LACOTE Patrice RIVOIRE	Roland DEVIS Martine SCHMÜCK Nathalie TISSIER-MICHAUD Martine LAROCHE-SZYMCAK Andrée RICCETTI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-6\_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

**PERSONNEL COMMUNAL**

**CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE SST  
A PASSER AVEC ROANNAIS AGGLOMERATION  
APPROBATION**

Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel, expose à l'assemblée :

"Dans une logique de développement conjoint des politiques de santé et sécurité au travail pour le personnel, un service commun santé et sécurité a été mis en place depuis 2013 entre Roannais Agglomération et la commune de Riorges (pour la période 2015-2017, 11 entités étaient membres de ce service commun).

La dernière convention signée à ce titre a pris fin le 31 mai dernier.

Un nouveau projet a été présenté au Fonds National de Prévention en vue de solliciter une subvention pour accompagner cette démarche partenariale visant à faire de la prise en compte de la santé et de la sécurité du personnel un outil au service de la performance collective des services publics locaux.

La réponse pour ce nouveau dossier ne devrait pas intervenir avant fin 2017.

Afin de poursuivre le travail engagé, Roannais Agglomération se propose d'assurer une prestation de service pour la commune intéressée du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 décembre 2017."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention de prestations de service SST à passer avec Roannais Agglomération ;
2. autorise le maire ou son représentant à la signer ;
3. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 25 septembre 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-6\_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017